



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 17 mars 2021 à 21 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 ET DES MESURES EN DÉCOULANT:**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

**EST ABSENT** avec motivation :

Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière: madame Josée Vendette qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette séance extraordinaire a été tenue suite a un avis de convocation transmis lundi le 15 mars 2021 à 20h07.

Tous les membres du Conseil présents demandent la tenue d'une séance extraordinaire pour traiter des points mentionnés à l'avis public.

**01-1703-2021**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT la demande de convocation d'une séance extraordinaire reçue de deux membres du conseil, la conseillère madame Ginette Pinard et le conseiller monsieur Daniel Pitre;

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation de signature – Avenant Entente Fonds de développement du territoire – soutien au développement de projet structurants pour l'amélioration des milieux de vie ;
3. Autorisation de signature – Entente pour le service de desserte internet haute vitesse avec Cooptel;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

CONSIDÉRANT l'avis de convocation transmis conformément à la loi;

CONSIDÉRANT les justifications qui sont données;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

2. Directeur des travaux publics vs contremaître des travaux publics – Ouverture de poste – Mandat au comité d'élus désignés pour démarrer le processus de définition des tâches ;
3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 216-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2021;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

02-1703-2021

**2.0 AUTORISATION DE SIGNATURE — AVENANT ENTENTE FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE — SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMELIORER LES MILIEUX DE VIE — FONDS LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Sources ont convenu d'une entente relative à la gestion de l'enveloppe locale du Fonds de développement des territoires le 10 juin 2016 et que cette entente prenait fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2020, une nouvelle entente relative aux Fonds régions et ruralités (FRR, volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, intervenait entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources signaient un avenant à ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de modifier certaines dispositions de ladite entente en matière de développement local entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources révisera ses Politiques de soutien aux entreprises et de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie au cours de l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente sera alors présentée aux municipalités pour la période de 2022 2025;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, des modifications à l'entente existante doivent être apportées,

CONSIDÉRANT le projet d'avenant soumis;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la Ville de Danville autorise la direction générale et le maire à signer l'avenant à l'entente relative au Fonds de développement du territoire tel que propose

ADOPTÉE.

03-1703-2021


**3.0 AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE POUR LE SERVICE DE DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE AVEC COOPTEL**

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un service internet haute vitesse est maintenant considéré comme nécessaire à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la technologie par fibre optique (FTTH) semble la plus adaptée aux réalités de notre territoire, tant économiques, sociales que géographiques.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite s'assurer que tous ses citoyens aient accès à un service internet haute vitesse avec la technologie FTTH;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cooptel souhaite déployer son réseau de fibre optique sur le territoire de la Ville de Danville couvrant ainsi les résidences mal desservies à internet haute vitesse et permettant tous les citoyens de la municipalité d'avoir accès à un service internet par fibre s'ils le désirent;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville avait déjà appuyé le projet de desserte internet offert par COOPTEL lors de sa séance du 18 novembre 2019 par l'adoption de la résolution numéro 367-2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le projet de déploiement de son réseau de fibre optique sur le territoire de la Ville de Danville, l'entreprise Cooptel aurait besoin d'un soutien financier de l'ordre de 48 600 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RESOLU :</p> <p>QUE la Ville de Danville autorise la direction générale et le maire à signer une entente avec Cooptel pour assurer le service de desserte internet haute vitesse en FTTH sur son territoire.</p> <p>QUE la Ville de Danville s'engage à verser à l'entreprise Cooptel la somme de 48 600 \$ pour la réalisation du déploiement de son réseau de fibre optique sur son territoire.</p>
	<p><b>4.0 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b></p> <p>Aucune question</p>
<p><b>04-1703-2020</b></p>	<p><b>5.0 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;</p> <p>SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20h35.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
Michel Plourde, Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Vendette  
Directrice générale